

Agenda Fiscal et social

février 2022

date limite	objet	Personnes concernées
07/02/2022 ou 21/02/2022	Prélèvement par l'URSSAF du deuxième versement des cotisations provisionnelles 2022 calculées sur les revenus 2020	Agents commerciaux ayant opté pour le prélèvement mensuel de leurs cotisations personnelles
07/02/2022 ou 21/02/2022	Paiement ou prélèvement par l'URSSAF du premier trimestre des cotisations provisionnelles 2022 calculées sur les revenus 2020	Agents commerciaux ayant opté pour le paiement trimestriel de leurs cotisations personnelles
11/2/22	Déclaration d'échanges de services (DES) des commissions encaissées en janvier 2022 et versées par les mandants européens	Agents commerciaux et sociétés ayant des mandants européens
15/2/22	Télépaiement du solde de l'IS pour les sociétés dont l'exercice est clos le 31/10/2021	Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 31/10/2021
15/2/22	Dépôt de la déclaration (2062) à la Direction des services fiscaux lorsque le montant en principal du contrat de prêt excède 760 €..	Agents commerciaux et sociétés ayant participé à la conclusion d'un prêt en 2021
15/2/22	Déclaration IFU (2561) au service « Tiers déclarant » de la Direction générale des impôts dont elles relèvent.	Sociétés ayant versé en 2021 des revenus de capitaux mobiliers
15/2/22	Souscription et télé-paiement de la déclaration de TVA mensuelle CA3 de janvier 2022 pour les agents personnes physiques et les sociétés	Agents commerciaux et sociétés soumis au régime réel de TVA et au paiement mensuel
28/2/22	Versement de 0,55 % de la masse salariale de 2021 au titre du solde de financement de la formation des salariés à un OPCO ; pour les salariés sous CDD : versement spécifique de 1 % auprès d'un OPCO.	agents et sociétés ayant des salariés.
28/2/22	Versement à un OPCO de 0,68 % de la masse salariale de 2021 pour la taxe d'apprentissage lorsque l'entreprise n'a pas d'apprenti	Sociétés ayant des salariés.

POSSIBILITE DE RENDEZ-VOUS pour vérification COMPTABILITE avec Jean-Michel VOUTE

le 08/02/2022 le matin

le 3/03/2022 l'après-midi

le 10/02/2022 l'après-midi

le 17/03/2022 l'après-midi

Pour l'horaire du rendez-vous contactez Jean-Michel VOUTE -0612580487- jmvoute@free.fr

Des réunions pour la déclaration 2035 seront programmées prochainement sur

MARSEILLE

MONTPELLIER

NICE

